

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 30 mai 2017, à 20 heures, sous la présidence de Madame le maire, Marie-Annick CREAC'HCADÉC. Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

### Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Suite à la démission de Madame Maryvonne Kerdraon de ses fonctions de conseillère municipale, il est procédé à l'installation de Madame Danielle Salaun.

### Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2017 - Unanimité

<b>ÉCOLES/ENFANCE/JEUNESSE : 9 673 €</b>	
Les Fripouilles	330,75 €
Arbre de Noël écoles primaires	2 831,76 €
Arbre de Noël IME	154,00 €
Activité avec intervenant – Ecole primaire (1)	3 180,60 €
Projet jeunes – COUFFRANT Jérémy	150,00 €
RASED et/ou accompagnement à la scolarité	Soit 1 026,00 €
Ecole Ste Anne. Subvention exceptionnelle pour financer l'équipement informatique	2 000,00 €
<b>SPORTS : 81 870,00 €</b>	
<b>Associations Plabennecoises</b>	
Association Sportive école du Lac	620,00 €
Association Sportive école Sainte Anne	620,00 €
Abers Muscu	125,00 €
Apt'o Sport	176,00 €
Badminton	798,00 €
Club Cyclotouriste	300,00 €
Club de pétanque	426,00 €
Détente et expression	151,00 €
Dojo	724,00 €
Gel'Anim	1 070,00 €
Gym Loisirs	200,00 €
Karaté Do Club	596,00 €
La Joie de Courir	1 959,00 €
Oxygène et Découverte	545,00 €
Patin Club	1 200,00 €
Plabennec Basket Club	1 360,00 €
Pongiste Club	617,00 €
Rugby Club Plabennec	23 851,00 €
Stade Plabennecoï Football	33 775,00 €
Stade Plabennecoï Handball	5 190,00 €
Stade Plabennecoï Volleyball	103,00 €
Tennis Club	1 889,00 €
Vélo Sport Plabennecoï	4 776,00 €
<b>Associations extérieures</b>	
GRS, Kernilis	29,00 €
Guipavas BMX	132,00 €
Handisport Adapté, Brest	44,00 €
Piste des Légendes	595,00 €

<b>CULTURE : 10 250,00 €</b>	
<b>Associations Plabennecoises</b>	
Bagad Bro an Aberiou	1 000,00 €
Chorale du Menhir	300,00 €
Chorale War Araog Atao et Marins des Abers	400,00 €
Club de Dessin et Peinture	2 000,00 €
Fil en trop... pique	150,00 €
Jazz Pulsion	1 000,00 €
Kroaz Hent	300,00 €
Pump Up The Volume	1 000,00 €
Vis ta Mine	1 600,00 €
Mignoned Locmaria	500,00 €
<b>Associations extérieures</b>	
Arz Er Chapeliou Bro Leon	2 000,00 €
<b>SOCIAL : 5 146,00 €</b>	
<b>Associations Plabennecoises</b>	
Charcot 29	250,00 €
Entraide pour la Vie	600,00 €
Surd'Iroise	96,00 €
UNC – UNC/AFN	1 050,00 €
Les Traits d'Union de l'EHPAD	100,00 €
<b>Associations extérieures</b>	
Alcool Assistance, Plouvien	50,00 €
Secours Catholique, Quimper	400,00 €
Secours Populaire, Brest	100,00 €
Solidarité paysans, Quimper	50,00 €
CLCV, Brest	50,00 €
ASP du Léon, Lesneven	50,00 €
FAVEC, Brest	50,00 €
ADAPEI du Finistère, Quimper	100,00 €
Don du sang	2 200,00 €
<b>ENVIRONNEMENT/DIVERS : 1 563,00 €</b>	
<b>Associations Plabennecoises</b>	
Abers Nature	235,00 €
Avalou Plabenneg	500,00 €
Les Jardins Partagés	177,00 €
Cuma de Kerlin	51,00 €
AAPPMA	100,00 €
<b>Associations extérieures</b>	
L'Arche de Noé	500,00 €

### Candidature au programme « Dynamisme des villes en Bretagne » - Unanimité

Dépôt d'une candidature dans le cadre du programme "Dynamisme des villes en Bretagne" pour le financement des études de programmation pour la restructuration de l'ancien EPHAD par l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFR) et de la Caisse des dépôts. Subvention sollicitée : 26 617,50 €.

### Candidature au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » - Unanimité

Demande de financement par l'État pour l'acquisition d'un véhicule électrique destiné aux déplacements des agents (pour formations, réunions, etc.). Coût estimé : 30 000 €. Subvention sollicitée : 50 %. + Bonus écologique : 30 %. Reste à charge de la commune : 6000 € (20%).

### **Renouvellement du Projet Educatif du Territoire pour la période 2017-2020 - Unanimité**

Le nouveau PEdT ne comprend pas de modification significative des modalités d'organisation des temps périscolaires. Il fera l'objet d'une convention de 3 ans entre la commune, le Préfet de la Région Bretagne, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère. Néanmoins, le cadre de l'organisation prévue pourra être modifié par avenant avant le terme de cette période.

### **Tarifs des services Enfance-Jeunesse et modification des règlements intérieurs à compter du 10 juillet 2017 - Unanimité**

#### **Convention avec le Conseil départemental pour l'initiation au breton à l'école du Lac - Unanimité**

Partenariat avec le Conseil départemental du Finistère et la direction académique des services de l'Education nationale, faisant bénéficier les élèves de l'école du Lac, dans le cadre du temps scolaire, d'heures d'initiation à la langue bretonne dispensées par une association habilitée. Nouvelle convention pour 3 années supplémentaires à compter de la rentrée 2017. Participation communale estimée pour l'année 2017/2018 : 4 197,90 €.

### **Tarifs Espace culturel à compter du 1er septembre 2017 - Unanimité**

#### **Convention avec le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon pour les boues de la station d'épuration - Unanimité**

Convention avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Bas Léon relative à la collecte, la déshydratation, le transport, la valorisation ou le traitement des boues de la station d'épuration (3 ans)

#### **Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère (CAUE) - Unanimité**

Adhésion de la commune au CAUE, association ayant pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. La commune peut le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Cotisation : 100 €.

#### **Echange foncier – Parcelles ZO 52 et ZO 51, route de Lanorven - Unanimité**

Echange, entre la commune et Monsieur et Madame Le Gléau, d'une portion de 28 mètres carrés de la parcelle ZO 52, située en zone UHc route de Lanorven, emplacement réservé destiné à la création de la vélo-route, contre une portion de 60 mètres carrés de la parcelle ZO 51, située en zone N.

#### **Cession d'un délaissé de voie communale n° 22, lieu-dit Kerhals Damany - Unanimité**

Après enquête publique, déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie d'environ 5 mètres carrés, situé sur l'accotement de la VC 22 au lieudit Kerhals Damany, permettant l'alignement avec les parcelles YS 378 et 381, ayant cessé d'être affecté à l'usage du public, et cession de ce délaissé par la commune à Monsieur Patrick QUEOURON, à 5 euros le mètre carré.

#### **Cession de délaissés cadastrés YS 382, US 383 et YS 384, en bordure du chemin rural de Kervillerm - Unanimité**

Après enquête publique, cession par la commune :

- de la parcelle YS 382, d'une surface de 430 mètres carrés, à Monsieur et Madame AUFFRET, à 5 € le mètre carré ;
- de la parcelle YS 383, d'une surface de 144 mètres carrés, à Monsieur et Madame Di GUILIO, à 5 € le mètre carré ;
- de la parcelle YS 384, d'une surface de 17 mètres carrés, aux consorts SIMON, à 5 € le mètre carré.

#### **Classement du chemin rural de Kergréac'h et du chemin rural n° 82 dans la voirie communale - Unanimité**

Le chemin rural de Kergréac'h dessert le lotissement du même nom, et le chemin rural n°82 dessert plusieurs habitations. Ces voies sont achevées et assimilables à de la voirie communale.

### **Création et changement de dénomination de voies communales et lieudits – Unanimité (7 abstentions)**

- Suppression du lieu-dit Kerever. Ce lieu-dit devient la rue Maréchal Leclerc, dans la continuité de cette dernière.
- Suppression du lieu-dit Kerangall. Ce lieu-dit devient la rue Tanguy Malmanche, dans la continuité de cette dernière .
- Création de la rue de Kergréac'h.
- Création de la route de Pen ar C'hoat. Les lieudits de Pen ar c'hoat et de Keravezen sont supprimés.
- Création de la route du Cosquer. Le lieudit Le Cosquer est supprimé.
- Changement de dénomination du lieu-dit Begavel, qui devient Begavel Saint-Roch.

#### **Modification du tableau des effectifs - Unanimité**

Tableau des effectifs actualisé, afin de prendre en compte les évolutions en termes d'avancement de grades et de promotions internes, arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **Actualisation des indemnités de fonction des élus - Unanimité**

#### **Garantie d'emprunt SA Aiguillon Construction - Unanimité**

Garantie de la commune à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 395 309,00 € souscrit par SA Aiguillon Construction pour financer les travaux de réhabilitation de 15 logements, rue Pierre Jestin.

**Décisions budgétaires modificatives** : Budget général (FCTVA). Budgets annexes Eau et Enfance-Jeunesse (titres annulés sur exercice antérieur) - **Unanimité**